FOREZ-EST
communauté
de communes

DECISION N°354-2026 –
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DONNEES SENSIBLES SUP1 PAR LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA LOIRE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est)

Vu la délibération n°2026.021.15.04 modifiée du Conseil Communautaire de la CC de Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la convention de mise à disposition de données sensibles SUP1 sous forme numérique entre la Direction Départementale des Territoires de la Loire et la CC de Forez-Est ci-annexée,

Considérant la nécessité pour la CC de Forez-Est, dans le cadre des missions du service ADS, d'accéder aux données des bandes de servitude d'utilité publique SUP1 et de leur mise à jour.

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer la convention de mise à disposition de données sensibles SUP1 sous forme numérique entre la Direction Départementale des Territoires de la Loire et la CC Forez-Est.

ARTICLE 2

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil communautaire.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 09/10/2026

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Lafue BP 13
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20261009-354-2026-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/10/2026